

8ème atelier annuel du RC&D
Centre aéré de la BCEAO – Lomé
28 Avril – 01 Mai 2014



Etat des lieux des negociations :
Focus sur la plate forme de Durban



Plateforme de Durban

1^{er} secteur d'activités: Négociation d'un accord international pour 2015, applicable dès 2020.

Groupe de travail sur la plate forme de Durban work stream (secteur d'activité) : 1



- ❧ Questions relatives aux paragraphes 2 à 6 de la décision de Durban
- ❧ Accord 2015, à conclure en 2015 et à mettre en oeuvre dès 2020
- ❧ Nouvelle tentative de négocier un Accord global sur le climat après l'échec d'un Accord pour le post-2012

Plateforme de Durban para.2



- ☞ Décide d'élaborer **au titre de la Convention un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties,** processus qui se déroulera dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention créé par la présente décision sous le nom de « Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée »

Caractéristiques principales de l'Accord



- **Au titre de la Convention ?**

Caractéristiques principales de l'Accord



- **Quelle forme juridique?**
 - Protocole
 - Un autre instrument juridique
 - Un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique

Caractéristiques principales de l'Accord



- **Applicable à toutes les Parties**
 - Contributions des parties (NDCs), conformément à la responsabilité commune mais différenciée (CBDR) ?
 - Comment s'applique donc le CBDR dans le contexte du post-2020?
 - Devra-t-on prendre en compte les changements intervenus (s'il en est) dans le contexte socio-politique et économique?

Eléments de l'Accord



Décide également que le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée planifiera ses activités au cours du premier semestre de 2012, entre autres celles portant sur:

- l'atténuation,
- l'adaptation,
- le financement,
- la mise au point et le transfert de technologies,
- la transparence des mesures, ainsi que le soutien et
- le renforcement des capacités

Perception des discussions sur l'Accord 2015

- Science et équité ; large participation; flexible et sensible aux circonstances nationales; robuste, garantir l'intégrité environnementale; comporter des règles et des procédures internationales agréées de tous;
- Prendre en compte tous les éléments du para5.1.CP.17 : moins les finances, l'adaptation, le renforcement des capacités, le transfert de technologie seront clairs, plus l'adaptation et le lien avec l'atténuation demanderont d'attention
- Un traité durable et suffisamment souple pour répondre aux circonstances changeantes?

Différentiation (?)

- Comment la différenciation pourrait être appliquée dans le cadre du post-2020 ?
- Application identique à ce qui est en cours dans le régime actuel?
- Qu'est il arrivé au pare feu entre pays de l'annexe-I et pays de l'annexe-II?
- Nouvelles propositions
 - Catégories entre les annexes existantes ou en dehors de celles-ci? Catégorisation sur base de paramètres ?
 - Catégorisation par l'appartenance à une organisation ?

Structuration – “mix bag ?”

Qu'est ce qui devrait être pris en compte dans l'Accord?

Nouveau traité international (protocole, accord de mise en œuvre, pacte, etc.)	Déclarations unilatéralement contraignantes	Mélange de résultats	Accord politique (ex.: sur la législation nationale)	Décisions de la CdP	Aucun
--	---	----------------------	--	---------------------	-------

Amendement de la Convention et / ou du Protocole

- Atténuation et autres sujets peuvent être réglés en dehors (par exemple par les décisions de la CdP, ou les déclarations unilatérales)
- Avis partagés pour ce qui est d'intégrer ou pas ces autres problématiques - et dans quelle mesure?

Atténuation post-2020



- Atténuation:
 - Besoin de règlements internationaux pour permettre la transparence et la comparabilité préalable (ex ante information) des contributions et la mise en place d'un solide processus
 - Approche ou mécanisme pour assurer que les contributions des parties sont collectivement et individuellement aussi ambitieux que justes et équitables
 - Plus de clarté dans certains de ces domaines, y compris dans les délais et l'ancrage des engagements, l'opérationnalisation équitable, et les dispositions pour une revue a priori et a posteriori
 - Lien avec l'adaptation (?) – papier technique sur l'adaptation pour Varsovie

Adaptation



- Comment s'assurer que l'Adaptation soit renforcée?
 - Objectifs? Indicateurs ?
 - Liée au niveau d'atténuation et aux impacts?
 - Finance? Obligation sur les financements pour l'Adaptation?

Moyens de mise en oeuvre



☞ Finance, technologie, renforcement des capacités, etc.

☞ Important pour l'Accord 2015 –
manque de propositions détaillées et de clarifications sur la manière dont ces problématiques pourraient être mises en évidence dans l'Accord

Transparence



- Transparence et confiance mutuelle
 - Comparabilité
 - Responsabilisation de l'action des parties
 - Meilleure compréhension des MRV actions et support

Autres liens



☞ Davantage de clarté sur:

☞ la relation avec les revues période, la première couvrant la période 2013-2015

☞ le rôle des mécanismes de marché et de non-marché

☞ le rôle de l'utilisation des forêts terres

☞ autres

☞ L'Accord 2015 doit prendre en compte les dispositions, institutions et mécanismes existants et s'élaborer sur ces bases

☞ WS2

Quel niveau de progrès à Varsovie ?



- Éléments pour projet de texte de négociation d'ici la COP20
 - décision de la COP ?
- Atténuation
 - Processus pour initier la présentation des « pledges » relatifs à la contribution / obligation des Parties en 2014 ?
 - Pour faciliter ce processus à Varsovie : besoin d'une décision?
- Adaptation
 - Discussions structurées sur l'adaptation et la manière de l'intégrer dans l'Accord de 2015

Progrès à Varsovie



- Meilleures clarification des liens
- Engagement politique pour les “chiffres” pour l’atténuation
- Plusieurs problématiques liées
 - Finance, technologie, renforcement des capacités, etc.

Varsovie – Délais et étapes



- Objectif 2015 et travaux préalables :
 - Texte pour mai 2015 – obligation juridique
 - Projet de texte disponible pour la COP 20 au minimum (Décembre 2014)
 - Programme de travail élaboré à Varsovie?
 - Impact sur les négociations
 - Décision de la COP?
 - Modalité? Groupe de contact, etc.
 - Eviter les conflits (tolérance avec les autres organes subsidiaires)



Secteur d'activités 2: combler
le déficit d'ambition pour la
période avant 2020

Mandat



Para. 6 et 7 de la plate-forme de Durban

☞ Décide en outre que le processus rehaussera le niveau d'ambition et sera étayé, entre autres, par le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les résultats de l'examen de la période 2013-2015 et les travaux des organes subsidiaires;

☞ Décide de mettre en place un plan de travail destiné à rehausser le niveau d'ambition des efforts d'atténuation afin de définir et d'étudier un ensemble de mesures propres à réduire les disparités en la matière, l'objectif étant que toutes les Parties fassent le maximum d'efforts en faveur de l'atténuation

Eléments de la décision de Doha 2.CP18



- ❧ Mise en évidence du manque significatif (8-13Gt par rapport aux 2° c ou 1.5° c mentionnés dans le préambule de la décision)
- ❧ Entérine les dispositions prises pour le Bureau de l'APD
- ❧ Explore les options et actions possibles en 2013-2014 pour combler le déficit (quel déficit ?)
- ❧ Insiste sur l'importance de l'engagement au niveau ministériel
- ❧ Soutien l'organisation d'un sommet des hauts responsables par le Secrétariat général de l'ONU en 2014

Eléments des conclusions des co-présidents



- ❧ Appels à proposition: soumission des vues avant chaque session
- ❧ Processus doit être informé et renseigné par le 5^{ème} rapport du GIEC, l'examen 2013-15, le travail des organes subsidiaires
- ❧ Soumission sur 3 points:
 - ❧ liens entre atténuation et adaptation,
 - ❧ obstacles et moyens de les surmonter,
 - ❧ mesures incitatives,
 - ❧ Rôle des financements, la technologie, le renforcement des capacités
- ❧ Ateliers pour identifier et catalyser la mise en œuvre des initiatives, actions...
- ❧ TP sur les bénéfices issus de l'atténuation, initiatives et moyens d'améliorer l'ambition

Propositions en vue de combler le déficit



- Pays développés
 - Besoin de clarification sur les engagements existants et les augmentations d'ambition et d'objectifs
 - Engagements de ceux qui ne l'ont pas encore fait
 - Insistance sur l'importance des ICI (HFC, les polluants climatiques à courte durée de vie, bunkers, les initiatives REDD+, Agriculture etc.)
 - Marché carbone international (NMM, etc.)

Propositions en vue de combler le déficit



- Pays en développement
 - Accentuation de la nécessité de combler le déficit en atténuation et en adaptation
 - Insistance sur l'importance de la mise en œuvre des accords relatifs au BAP – adaptation est la clé, MOI – moyens de mise en œuvre sont importants, le FVC et le mécanismes de technologies doivent être pleinement opérationnels, MRV des appuis, comparabilité des efforts consentis par les AI (Ambition globale)
 - Elimination progressive des subventions aux combustibles fossiles
 - Actions hors Convention non substituables aux actions qu'elle requiert
 - Besoin de transparence dans les actions et leur mise en œuvre
 - Respect des principes et dispositions de la Convention
 - KP
 - Non KP CP 2
 - NAMA

Défis majeurs



- ❧ Large portée mandat vague
- ❧ Divergence de perception
- ❧ Large éventail de propositions
- ❧ Résultats du WS2 : les décisions ne portent que sur l'identification et l'exploration (les explorations devront encore durer combien de temps?)
- ❧ Focus sur les ICI
- ❧ Dispositions pour le MRV,
- ❧ Info sur les appuis disponibles
- ❧ Absence de plan et de programme de travail
- ❧ Absence d'ambition à l'horizon 2020

Étapes



- Circonscrire et limiter les discussions: définir la portée
- Plan et programme d'action clair : identifier les activités; établir un calendrier, des résultats à court et long terme
- Prendre des mesures concrètes pour augmenter les ambitions en matière d'atténuation
- Rapport entre hausse de l'atténuation et objectif de financement

Varsovie



- ↳ Etapes claires menant au relèvement de l'ambition à l'horizon 2020: fermer le gap
- ↳ COP19: 2ème version du *TP*

Liens avec d'autres sujets



- ❧ Financement de l'Adaptation et crise sur les financements
- ❧ Fonds Vert pour le Climat: besoin de capitalisation précoce
- ❧ Objectif 100 mds USD: programme d'actions des financements à long terme
- ❧ MRV de l'appui: cadre solide qui prenne en compte à la fois les mesures spécifiques et globales, et les procédures de reporting et de vérification
- ❧ SBI (NAMA) et SBSTA (clarification)



Merci de votre attention